



Non changement de carte grise

Par **Paci14**, le **03/11/2017 à 23:23**

Bonjour,

Il y a un an, j'ai vendu mon véhicule à ma fille, mon papier de cession à été transmis en bonne et due forme à la préfecture. A ce jour, ma fille est hospitalisée et en triant des papiers je constate que le changement le carte grise n'a pas été fait. Comment me débarrasser de ce véhicule qui ne m'appartient plus qui ne roule presque plus ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **04/11/2017 à 00:33**

Bjr,

Presque plus...vu son état ?

Supposons que votre fille n'en aura plus l'usage. Pour vous en débarrasser, la solution est la casse et vous pourrez signer le document si la voiture est toujours à votre nom.

Par **Lag0**, le **04/11/2017 à 09:42**

[citation]et vous pourrez signer le document si la voiture est toujours à votre nom.[/citation]

Bonjour,

Ce n'est pas certain car la carte grise est certainement barrée...

Par **amajuris**, le **04/11/2017** à **10:29**

bonjour,

la transmission du certificat de cession à la préfecture ne modifie pas la carte grise, il faut que l'acquéreur fasse une demande pour mettre la carte grise à son nom, ce que n'a pas fait votre fille.

si la carte grise est barrée comme cela est recommandé, avant de vous débarrasser de ce véhicule, vous devrez faire une nouvelle carte grise au nom de votre fille.

salutations